

CONTRAT DE SPONSORING

Partenariat Cash360

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Cash360 Finance

Entreprise individuelle

Représentée par Madame **Myriam KONAN**,

Siège social : **229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France**,

Immatriculée sous le **SIREN 993 331 404 – SIRET 993 331 404 00018**,

Ci-après dénommée « **Cash360** »,

D'une part,

ET

[Nom de la structure sponsor]

[Forme juridique]

[Adresse du siège]

Immatriculée sous le numéro [SIREN / RCCM / équivalent],

Représentée par [Nom, prénom], en qualité de [Fonction],

Ci-après dénommée « **le Sponsor** »,

D'autre part,

ARTICLE 1 — OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sponsor soutient financièrement et/ou matériellement les actions de **Cash360**, notamment dans le cadre de masterclass, événements éducatifs ou programmes à impact.

ARTICLE 2 — NATURE DU SPONSORING

Le sponsoring accordé par le Sponsor vise exclusivement :

- le soutien à des actions **éducatives et pédagogiques**,
- la promotion de l'éducation financière,
- le développement de projets à impact durable.

Aucune promesse de rendement financier ou de retour sur investissement n'est associée au présent partenariat.

ARTICLE 3 — ENGAGEMENTS DE CASH360

Cash360 s'engage à :

- organiser les actions prévues avec professionnalisme,
- assurer une visibilité du Sponsor selon le niveau de partenariat convenu,
- respecter l'image, la réputation et les valeurs du Sponsor,
- fournir un bilan de visibilité ou d'impact à l'issue de l'événement (si prévu).

ARTICLE 4 — ENGAGEMENTS DU SPONSOR

Le Sponsor s'engage à :

- verser la contribution financière définie à l'article 5,
- respecter le cadre éthique et éducatif de Cash360,
- ne pas utiliser l'image de Cash360 sans autorisation écrite préalable.

ARTICLE 5 — CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1 Contribution sponsor

Le Sponsor s'engage à verser à Cash360 une contribution d'un montant de :

[Montant] € / \$ / devise locale

5.2 Modalités de paiement

Le paiement sera effectué sur le compte de **Cash360 Finance**, selon les modalités suivantes :

- Paiement unique
- Paiement échelonné (à préciser)

ARTICLE 6 — VISIBILITÉ & COMMUNICATION

Les contreparties accordées au Sponsor peuvent inclure :

- présence du logo sur supports de communication,
- mention lors des événements,
- visibilité digitale,
- présence lors des temps de networking.

Les modalités exactes sont précisées en **annexe** ou par écrit entre les parties.

ARTICLE 7 — DROITS À L'IMAGE

Cash360 est autorisée à utiliser le nom et le logo du Sponsor à des fins de communication liées au partenariat.

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord écrit préalable.

ARTICLE 8 — RESPONSABILITÉ

Le Sponsor reconnaît que les activités de Cash360 ont une vocation strictement éducative.

Cash360 ne saurait être tenue responsable des décisions financières prises par les participants.

ARTICLE 9 — DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de :

[Durée], à compter de la date de signature.

ARTICLE 10 — RÉSILIATION

Chaque partie peut mettre fin au présent contrat en cas de manquement grave de l'autre partie, après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 11 — CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées dans le cadre du présent contrat sont strictement confidentielles.

ARTICLE 12 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 13 — DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé.

Fait à : _____

Le : _____

Pour Cash360

Nom : **Myriam KONAN**

Signature :

Pour le Sponsor

Nom : _____

Fonction : _____

Signature :